

OERTLI

CATALOGUE FORMATION 2015

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION EN LIGNE
Rendez-vous sur
www.oertli.fr

**CONVENTIONNÉ
PAR QUALIT'EnR**



Formation



Formation



Formation

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
APPELÉZ-NOUS GRATUITEMENT**

0800 94 35 35

Appel gratuit depuis un poste fixe

www.oertli.fr

OERTLI, fière de ses origines suisses 

MODALITÉS/PLAN D'ACCÈS

SÉJOUR

Les stages se déroulent de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
Le coût du stage comprend les frais pédagogiques et les frais d'hôtel et de restauration.

Les frais d'approche sont pris en compte par les participants.

INSCRIPTION

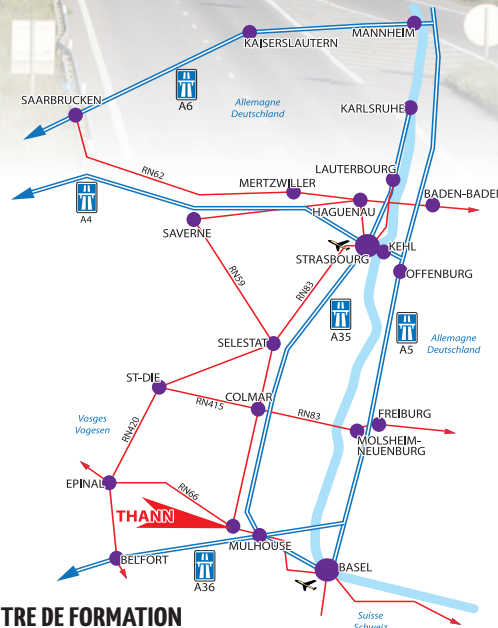
La photocopie du formulaire d'inscription doit être retournée, accompagnée du chèque au plus tard 6 semaines avant la date de formation, pour pouvoir prétendre au remboursement des F.A.F. (Fonds d'Assurance Formation).

N'hésitez pas à nous contacter pour vos remboursements.

CERTLI Formation vous accompagne dans vos démarches administratives.

En cas d'inscriptions insuffisantes à un stage, CERTLI se réserve le droit de l'ajourner ou de l'annuler.

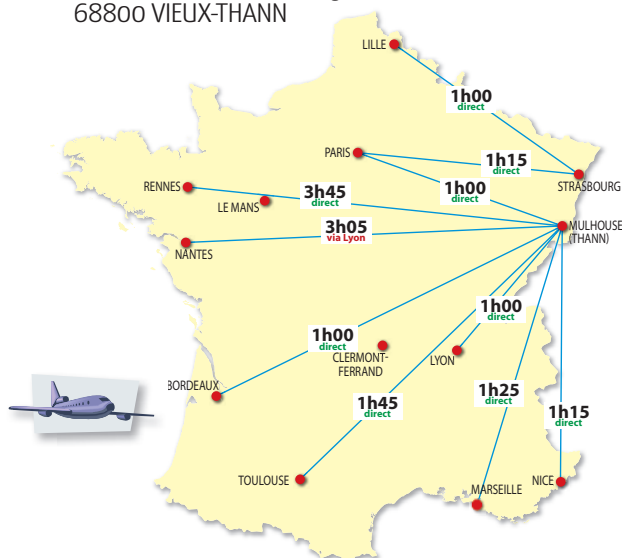
Dans ce cas, les participants seront informés dans les meilleurs délais.



CENTRE DE FORMATION INTERNATIONAL CERTLI THERMIQUE S.A.S.
Z.I. de Vieux-Thann
2 avenue Josué Heilmann
68800 VIEUX-THANN

Coordonnées GPS
Latitude N 17° - 48' - 17,965"
Longitude E 7° - 8' - 6,245"

COMMENT SE RENDRE CHEZ CERTLI



Si vous voyagez en train

GARE DE MULHOUSE (À 20 KM)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi ou tram-train → arrêt Vieux-Thann ZI

GARE DE THANN (LIGNE MULHOUSE-KRUTH)

> hôtel en face de la gare
> tram-train → arrêt Vieux-Thann ZI

GARE DE STRASBOURG (À 135 KM)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi

Si vous voyagez en avion

AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE (À 50 KM)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi

AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM (À 115 KM)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi



LA FORMATION DES PROFESSIONNELS CHEZ CÆRTLTI

Visitez le centre de formation sur www.oertli.fr
(espace des professionnels, services pro. onglet formation)

Qu'est-ce-que RGE ?

- La mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est une mention fédératrice créée par les Pouvoirs Publics, l'ADEME et les organismes représentant les professionnels.
- Elle atteste que les entreprises respectent des critères objectifs et transparents (formation, assurance, références, audit...). Le respect de ces critères est contrôlé de façon régulière.
- C'est un repère essentiel pour identifier l'entreprise qui réalisera les travaux d'efficacité énergétique ou l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables (dans le neuf ou la rénovation).

La mention RGE est facile à reconnaître avec le logo :

RGE

PENSEZ À VOUS FORMER CHEZ CÆRTLTI

APPELEZ-NOUS GRATUITEMENT

0800 94 35 35

Appel gratuit depuis un poste fixe

* Depuis le 1^{er} septembre 2014, pour bénéficier des aides publiques, les particuliers devront obligatoirement faire réaliser leurs travaux d'économie d'énergie par un professionnel RGE.

LES FORMATIONS SONT ANIMÉES PAR NOS FORMATEURS AGRÉÉS POUR LES STAGES RGE



Frédéric KRUGLER
Responsable Formation



Jean-Philippe HEIL
Formateur



Christiane EDEL
Coordinatrice formation clients

LE SITE DE VIEUX-THANN



Le centre de formation à Vieux-Thann a pour vocation de perfectionner les connaissances des techniciens du chauffage.

Deux formateurs animent des stages de formation à la mise en œuvre, la mise en service et la maintenance de brûleurs à air soufflé, de générateurs de chaleur à énergie gaz, fioul, ainsi que de régulations et de systèmes de chauffage à énergie renouvelable.

Les formations CÆRTLTI s'adressent à l'ensemble des professionnels du chauffage chargés d'installer, de mettre en service et d'entretenir tout type de générateurs de chaleur et leurs périphériques. Elles conviennent notamment aux personnels monteurs et dépanneurs.



26 SEPTEMBRE 2015 : LES NORMES ECOCONCEPTION ET L'ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE ENTRENT EN VIGUEUR

Application des directives « écoconception » et « étiquetage énergétique »

Le Paquet Energie-Climat de l'Union européenne (3 fois 20) doit permettre d'atteindre d'ici 2020 le triple objectif :

- > réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leurs niveaux de 1990,
- > porter la part des énergies renouvelables à 20% de la consommation,
- > réaliser 20% d'économies d'énergie.

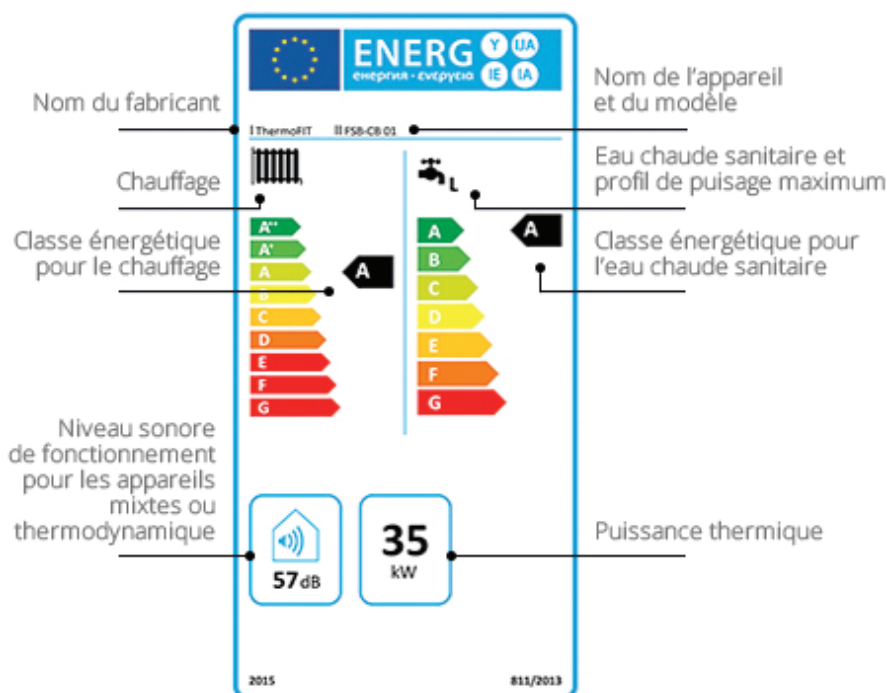
Pour répondre à cet objectif, l'Union Européenne a établi une réglementation sur l'efficacité énergétique des produits et équipements en appliquant deux directives-cadres :

- > **«l'écoconception»** : permet de fixer par règlement des exigences de performances minimales pour les produits mis sur le marché, et ainsi d'interdire les produits les moins efficaces.

> **«l'étiquetage énergétique»** renseigne l'acheteur sur l'efficacité énergétique d'un produit et lui permet donc de se tourner vers le moins énergivore pour réaliser des économies d'énergie.

A partir du 26 septembre 2015, les générateurs dont la puissance est inférieure à 400 kW et les ballons d'eau chaude dont le volume est inférieur à 2 000 litres sont concernés par l'écoconception.

L'étiquetage énergétique concerne les dispositifs de chauffage d'une puissance thermique nominale maximale de 70 kW.





STAGES DISPENSÉS DANS LE CENTRE DE FORMATION DE VIEUX-THANN

STAGES «RGE» (Reconnus Garant de l'Environnement)

6-7

REF. **QPAC** - LA POMPE À CHALEUR **RGE**

REF. **QCESI** - MISE EN ŒUVRE D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI) **RGE**

REF. **QBOISair** - CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS : APPAREILS DIVISÉS **RGE**

REF. **QBOISeau** - CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS / BÛCHES, PLAQUETTES, GRANULÉS
TECHNOLOGIE CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES ET MANUELLES ET APPAREILS HYDRO **RGE**

GAZ

8

REF. **GCOND 35** - MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION < 35 KW
ET ÉTUDE DE LEUR TABLEAU DE COMMANDE

REF. **GCOND 200** - MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION > 35 KW
ET ÉTUDE DE LEUR TABLEAU DE COMMANDE

PAC/BOIS

9

REF. **PAC air/eau** - MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR AÉROTHERMIQUES

REF. **CETD** - MISE EN ŒUVRE DES CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES

REF. **BOIS** - MISE EN ŒUVRE DES POÊLES À BOIS

FIOUL

10

REF. **FIOUL** - MISE EN SERVICE DES CHAUDIÈRES FIOUL DE DERNIÈRE GÉNÉRATION
DANS LE RÉSIDENTIEL ET DE LEUR TABLEAU DE COMMANDE

REF. **QFIOUL** - RÉGLEMENTATION, ENTRETIEN, IMPLANTATION DES GÉNÉRATEURS
DE CHAUFFAGE AU FIOUL DOMESTIQUE D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 70 KW

SAV

11

REF. **SAV F/Gcond** - MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES
GAZ ET FIOUL À CONDENSATION DOMESTIQUES

SAV PARTENAIRES

11-12

REF. **SAV PART Fioul** - MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE
DES CHAUDIÈRES FIOUL MODULANTES

REF. **SAV PART GAZ** - MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES
GAZ À CONDENSATION DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

REF. **SAV PART PAC** - MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES POMPES À CHALEUR
AÉROTHERMIQUES DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

FORMATIONS À LA DEMANDE

13

REF. **TEC 01-14** - FORMATION TECHNIQUE



QPAC

LA POMPE À CHALEUR

Objectifs : Mettre en avant le concept de la PAC (technologie éprouvée, faible coût d'exploitation, confort,...). Permettre aux participants de proposer, vendre et mettre en œuvre ce type d'installation ; leur offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en œuvre.

FORMATION THÉORIQUE

- Généralités
- Marché
- Fonctionnement et ressources
- Géothermie Technologie d'une PAC
- Fluides frigorigènes
- Phénomènes physiques
- Émission de chaleur
- Applications disponibles
- Contexte français
- Autre application

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Mise en œuvre
- Dimensionnement
- Émetteurs
- Options possibles
- Mise en service
- Maintenance
- Coûts
- Choix d'une solution
- Réglementations et normes
- Réalisation du test de validation des connaissances AFPAC EU-CERT
- QCM

1 250 € HT

(1.500 € TTC)

DURÉE : 5 JOURS / 35 HEURES

PÉRIODES

JANVIER							
	L	M	M	J	V	S	D
S3	12	13	14	15	16	17	18

FÉVRIER							
	L	M	M	J	V	S	D
S6	2	3	4	5	6	7	8

MARS							
	L	M	M	J	V	S	D
S11	9	10	11	12	13	14	15

PRÉREQUIS

Travailler dans le domaine de l'installation sanitaire et thermique

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte « QualiPAC » gérée par Qualit'EnR



QCESI

MISE EN ŒUVRE D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI)

Objectifs : Permettre au stagiaire de prendre en compte le marché solaire, d'acquérir les fondamentaux dans l'utilisation de l'énergie solaire, d'étudier et de réaliser des installations solaires

FORMATION THÉORIQUE

- Bilan sur le marché du CESI
- Justification de l'intérêt du CESI
- Techniques solaires
- Dimensionnement
- Connaître et expliquer les aides et les démarches administratives
- Réception de l'installation
- Suivi des CESI
- Diagnostic de pannes

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Études de cas et exemples pratiques
- Précautions et instructions de mise en œuvre d'une installation solaire pour CESI
- Mise en service d'un CESI
- La régulation
- Contrôle du bon fonctionnement d'un CESI
- La sécurité pour l'accès au toit et la pose des capteurs solaires
- Maintenance et SAV des installations solaires

770 € HT

(924 € TTC)

DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES

PÉRIODES

AVRIL							
	L	M	M	J	V	S	D
S15	6	7	8	9	10	11	12

SEPTEMBRE							
	L	M	M	J	V	S	D
S36		1	2	3	4	5	6

PRÉREQUIS

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte « Qualisol CESI » gérée par Qualit'EnR

QBOISair

CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS : APPAREILS DIVISÉS



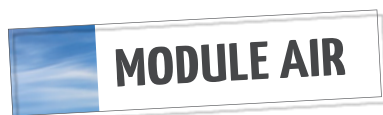
Objectifs : Cette formation permettra dans le cadre des installations appareils divisés au bois, d'acquérir la connaissance des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement et de la pose. Elle permettra également de réaliser des installations de qualité ainsi que l'entretien et le SAV.

FORMATION THÉORIQUE

- Présentation du dispositif et du label flamme verte
- Les aides financières
- Marché Français des appareils divisés
- Textes réglementaires et règles de l'art
- Données techniques du bois énergie
 - la forêt française et son potentiel
 - la représentation du bois énergie dans l'habitat
 - composition chimique, masse volumique, taux d'humidité, pouvoir calorifique
 - la combustion : rendement, rejet, réglage
 - type d'installation

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Les différents appareils divisés (inserts, poêle à bois, poêles de masse, poêle à granulés, appareils à circuit de combustion étanche)
- L'évacuation des fumées (conduit de raccordement, conduit de fumée, réhabilitation de conduit, dimensionnement)
- Mise en œuvre, aération
- Le dimensionnement
- La conduite et la maintenance
- Utilisation de la plate forme pédagogique (2h00)
- QCM



1 000 € HT
(1.200 € TTC)

DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES

PÉRIODES

JANVIER							
	L	M	M	J	V	S	D
S4	19	20	21	22	23	24	25

MAI							
	L	M	M	J	V	S	D
S21	18	19	20	21	22	23	24

PRÉREQUIS

Aucun pré-requis

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte « QualiBois » gérée par Qualit'EnR

QBOISeau

CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS BÛCHES, PLAQUETTES, GRANULÉS TECHNOLOGIE CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES ET MANUELLES ET APPAREILS HYDRO



Objectifs : Cette formation permettra dans le cadre des installations, appareils hydro, chaudières à bûches et chaudières automatiques granulés ou plaquettes d'une puissance inférieure à 70 KW d'acquérir la connaissance des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement. Elle permettra également de réaliser des installations de qualité ainsi que l'entretien et le SAV.

FORMATION THÉORIQUE

- Présentation du dispositif et du label flamme verte
- Textes réglementaires et règles de l'art
- Données techniques du bois énergie
 - la forêt française et son potentiel
 - la représentation du bois énergies dans l'habitat
 - composition chimique, masse volumique, taux d'humidité, pouvoir calorifique
 - la combustion : rendement, rejet, réglage
 - rappel des composants d'une installation de chauffage automatique au bois
 - choix technologique
 - type d'installation

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Les différents types de chauffage au bois : appareils divisés hydro, chaudières à bûches, chaudières automatiques, bi-énergie
- Évacuation des fumées, conduit de fumée, conduit de raccordement, réhabilitation des conduits
- Mise en œuvre du local et de la ventilation
- Implantation de la chaudière et du silo
- Circuit primaire, secondaire
- Organes hydrauliques
- Schémathèque
- Calculs de conception et dimensionnement d'une installation bois
- La maintenance
- Les aides financières
- QCM



1 000 € HT
(1.200 € TTC)

DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES

PÉRIODES

FÉVRIER							
	L	M	M	J	V	S	D
S6	2	3	4	5	6	7	8

MAI							
	L	M	M	J	V	S	D
S22	25	26	27	28	29	30	31

PRÉREQUIS

Aucun pré-requis

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte « QualiBois » gérée par Qualit'EnR

Gcond 35

MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES À GAZ À CONDENSATION < 35 KW, ÉTUDE DE LEUR TABLEAU DE COMMANDE

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de fonctionnement d'une chaudière à condensation de puissance inférieure à 35 kW, de connaître le tableau de commande régulé, de réaliser l'installation et l'entretien de ces produits.

FORMATION THÉORIQUE

- Principe de fonctionnement d'une chaudière à condensation
- Présentation des produits
- Principe de fonctionnement d'une régulation en fonction de la température extérieure
- Réglementations
- Présentation des produits

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Mise en œuvre d'une chaudière
- Réglage et entretien de la chaudière
- Mise en œuvre et programmation du régulateur
- Mise en service et contrôle de bon fonctionnement
- Analyse des causes de dysfonctionnement



400 € HT

(480 € TTC)

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODE

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER

PRÉREQUIS

Responsable ou employé
d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

Gcond200

MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES À GAZ À CONDENSATION > 35 KW, ÉTUDE DE LEUR TABLEAU DE COMMANDE

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de fonctionnement d'une chaudière à condensation de puissance supérieure à 35 kW, de connaître le tableau de commande régulé, de réaliser l'installation et l'entretien de ces produits.

FORMATION THÉORIQUE

- Principe de fonctionnement d'une chaudière à condensation
- Présentation des produits
- Principe de fonctionnement d'une régulation en fonction de la température extérieure
- Réglementations
- Présentation des produits

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Mise en œuvre d'une chaudière
- Réglage et entretien de la chaudière
- Mise en œuvre et programmation du régulateur
- Mise en service et contrôle de bon fonctionnement
- Analyse des causes de dysfonctionnement



400 € HT

(480 € TTC)

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODE

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER

PRÉREQUIS

Responsable ou employé
d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR AÉROTHERMIQUES

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de fonctionnement d'une pompe à chaleur aérothermique, de réaliser l'installation et la mise en œuvre de ces produits, et de connaître le paramétrage du tableau de commande.

FORMATION THÉORIQUE

- Principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur (cycle thermodynamique)
- Présentation des différentes versions en liaison frigorifique et eau glycolée
- Présentation des composants
- Dimensionnement de l'appareil
- Les aspects réglementaires

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Mise en œuvre d'une pompe à chaleur
- Réglage et entretien
- Mise en œuvre et programmation du tableau de commande
- Mise en service et contrôle de bon fonctionnement
- Analyse des causes de dysfonctionnement

400 € HT

(480 € TTC)

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODE

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER

PRÉREQUIS

Responsable ou employé
d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

MISE EN ŒUVRE DES CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de fonctionnement d'un chauffe-eau thermodynamique, de réaliser l'installation et la mise en œuvre de ces produits, et de connaître le paramétrage du tableau de commande.

FORMATION THÉORIQUE

- Principe de fonctionnement d'un chauffe-eau thermodynamique
- Présentation des différentes versions
- Présentation des composants
- Raccordements hydrauliques et électriques
- Étude du tableau de commande

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Mise en œuvre d'un chauffe-eau thermodynamique
- Réglages et entretien
- Mise en œuvre et programmation du tableau de commande
- Mise en service et contrôle de bon fonctionnement
- Analyse des causes de dysfonctionnement

200 € HT

(240 € TTC)

DURÉE : 1 JOUR / 7 HEURES

PÉRIODE

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER

PRÉREQUIS

Responsable ou employé
d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

MISE EN ŒUVRE DES POÊLES À BOIS

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de fonctionnement d'un poêle à granulés de bois, de connaître leur thermostat d'ambiance, de réaliser l'installation et l'entretien de ces produits.

FORMATION THÉORIQUE

- Principe de fonctionnement d'un poêle à granulés de bois
- La filière des granulés de bois
- Présentation de la gamme de poêles à bûches
- Principe de fonctionnement
- Raccordements électriques et hydrauliques
- Fumisterie

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Mise en œuvre d'un poêle à pellets
- Réglage et entretien d'un poêle
- Paramétrage du tableau de commande
- Mise en service et contrôle de bon fonctionnement
- Analyse des causes de dysfonctionnement

200 € HT

(240 € TTC)

DURÉE : 1 JOUR / 7 HEURES

PÉRIODE

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER

PRÉREQUIS

Responsable ou employé
d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

MISE EN SERVICE DES CHAUDIÈRES FILOUL DE DERNIÈRE GÉNÉRATION DANS LE RÉSIDENTIEL ET DE LEUR TABLEAU DE COMMANDE

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de base du fonctionnement d'une chaudière fioul de dernière génération, de l'installer, de la réguler, d'en assurer l'entretien et de la dépanner le cas échéant.

FORMATION THÉORIQUE

- Principes de la condensation
- Étude du fonctionnement des chaudières fioul traditionnelles et à condensation
- Étude des schémas hydrauliques
- Raccordements hydrauliques et électriques
- Règles d'installation d'une chaudière fioul
- Étude des tableaux de commande
- Évacuation des produits de combustion
- Évacuation des condensats

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Mise en œuvre d'une chaudière fioul
- Entretien d'une chaudière fioul
- Réglage du brûleur d'une chaudière fioul
- Analyse et réglage de la combustion
- Paramétrages de la régulation
- Comment diagnostiquer un dysfonctionnement
- Contrôle des sécurités



400 € HT

(480 € TTC)

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODE

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER

PRÉREQUIS

Responsable ou employé
d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

Permet de devenir RGE (chaudières)

RÉGLEMENTATION ENTRETIEN, IMPLANTATION DES GÉNÉRATEURS ET DES STOCKAGES DE CHAUFFAGE AU FILOUL DOMESTIQUE D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 70 kW HABITATION ET TERTIAIRE NON CLASSÉ

Objectifs : Connaître les aspects réglementaires relatifs à l'implantation du stockage, la mise en service d'une installation de fioul domestique, les règles concernant la mise en place des générateurs (P<70 kW), les aspects réglementaires de l'entretien des chaudières fioul domestique d'une puissance comprise entre 4 et 400 kW.

FORMATION THÉORIQUE

- Approche réglementaire de l'implantation d'un stockage de fioul domestique
- Approche réglementaire de l'implantation d'un générateur fioul domestique (P<70 kW)
- Approche réglementaire de l'entretien des chaudières fioul de 4 à 400 kW
- Le fioul domestique : origines, spécifications, marché.
- Les émetteurs de chaleur et les régulations
- Le couplage des installations fioul avec des Enr
- La rénovation et la performance énergétique du parc fioul
- Les incitations fiscales, directives européennes, économies d'énergie et certificats d'économie d'énergie

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Les brûleurs et les chaudières fioul
- Connaissance des matériels spécifiques fioul domestique
- Implantation d'un stockage fioul domestique : en plain air, aérien dans un bâtiment, enterré, et certificat de conformité
- Implantation des générateurs (P<70 kW), dans l'individuel et le collectif
- Attestation d'entretien des chaudières fioul domestique de 4 à 400 kW
- Combustion du fioul domestique : PCS/PCI, mesures, analyseurs de combustion, rendement
- Amélioration de l'habitat, économies d'énergies et protection de l'environnement
- Connaissance des schémas de couplage des installations fioul avec des Enr
- Diagnostique énergétique et préconisation



700 € HT

(840 € TTC)

DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES

PÉRIODES

FÉVRIER							
	L	M	M	J	V	S	D
S6	9	10	11	12	13	14	15

JUIN							
	L	M	M	J	V	S	D
S26	22	23	24	25	26	27	28

PRÉREQUIS

Formation initiale et/ou
expérience professionnelle
dans le domaine du chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

**Obtention de l'appellation « QUALIFILOUL »
et de la mention Efficacité Énergétique RGE
(avec qualification professionnelle)**

SAV F/Gcond

MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES GAZ ET FIOUL À CONDENSATION DOMESTIQUES

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de maintenance et d'entretien des chaudières fioul et gaz à condensation et de les dépanner le cas échéant.

FORMATION THÉORIQUE

- Description technique des chaudières fioul et gaz à condensation de dernière génération
- Rappel des règles d'installation
- Étude des schémas hydrauliques
- Étude des raccordements hydrauliques et électriques
- Étude des différents tableaux de commande

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Vérifications avant la mise en service des chaudières fioul et gaz à condensation
- Réglage gaz naturel et propane
- Analyse de la combustion
- Paramétrages de la régulation
- Contrôle et opérations d'entretien (standard et spécifique)
- Comment diagnostiquer un dysfonctionnement
- Contrôle des sécurités



400 € HT

(480 € TTC)

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODE

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER

PRÉREQUIS

Stage dédié aux installateurs ayant déjà installé des produits fioul et gaz à condensation

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

SAV PART Fioul

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES FIOUL MODULANTES À CONDENSATION

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de maintenance, d'entretien et de dépannage des chaudières fioul à condensation.

FORMATION THÉORIQUE

- Description technique des chaudières fioul à condensation de dernière génération
- Rappel des règles d'installation
- Étude des schémas hydrauliques
- Étude des raccordements hydraulique, électrique et de la fumisterie
- Étude du brûleur fioul modulant
- Étude des différents tableaux de commande

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Vérifications avant la mise en service des chaudières fioul à condensation
- Réglages des brûleurs fioul modulant
- Analyse de la combustion
- Paramétrages des tableaux de commande régulés
- Opérations de contrôle et d'entretien
- Comment diagnostiquer un dysfonctionnement



SAV
PARTE-
NAIRES

310 € HT

(372 € TTC)

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODES

MAI							
	L	M	M	J	V	S	D
S21	18	19	20	21	22	23	24

JUIN							
	L	M	M	J	V	S	D
S23	1	2	3	4	5	6	7
S26	22	23	24	25	26	27	28

PRÉREQUIS

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de maintenance et d'entretien des chaudières gaz à condensation et de les dépanner le cas échéant.

FORMATION THÉORIQUE

- Description technique des chaudières gaz à condensation de dernière génération
- Rappel des règles d'installation
- Étude des schémas hydrauliques
- Étude des raccordements hydrauliques et électriques
- Étude des différents tableaux de commande

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Vérifications avant la mise en service des chaudières gaz à condensation
- Réglages gaz naturel et propane
- Analyse de la combustion
- Paramétrages de la régulation
- Contrôle et opérations d'entretien (standard et spécifique)
- Comment diagnostiquer un dysfonctionnement
- Contrôle des sécurités



310 € HT

(372 € TTC)

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODE

MAI							
	L	M	M	J	V	S	D
S22	25	26	27	28	29	30	31
JUN							
	L	M	M	J	V	S	D
S23	1	2	3	4	5	6	7
S25	15	16	17	18	19	20	21

PRÉREQUIS

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES POMPES À CHALEUR AÉROTHERMIQUES DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

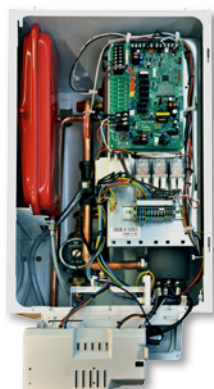
Objectifs : Permettre au stagiaire d'acquérir les principes de maintenance et d'entretien des pompes à chaleur aérothermiques et de les dépanner le cas échéant.

FORMATION THÉORIQUE

- Description technique des pompes à chaleur aérothermiques (modules intérieur et extérieur)
- Rappel des règles d'installation
- Étude des schémas de principe du groupe thermodynamique
- Rappel des schémas hydrauliques.
- Étude des raccordements hydrauliques, électriques et frigorifiques
- Principe de dégivrage
- Étude des différents tableaux de commande

FORMATION PRATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Points à vérifier avant la mise en service des pompes à chaleur aérothermiques
- Paramétrages du tableau de commande
- Opérations de contrôle et d'entretien
- Comment diagnostiquer un dysfonctionnement



310 € HT

(372 € TTC)

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODE

JUN							
	L	M	M	J	V	S	D
S24	8	9	10	11	12	13	14
S25	15	16	17	18	19	20	21
S26	22	23	24	25	26	27	28

PRÉREQUIS

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage

VALIDATION

Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

TEC01-14

FORMATION TECHNIQUE A VOTRE DEMANDE ET AFIN DE RÉPONDRE AU MIEUX A VOS BESOINS ET ATTENTES, NOUS VOUS PROPOSONS DES STAGES "À LA CARTE"

Renseignez-vous auprès de Christiane EDEL
par téléphone au **03 89 37 62 46** ou par mail à formation@oertli.fr

Exemple 1 : - 1 jour : chaudière gaz condensation au sol
- 1 jour : chaudière fioul condensation

Exemple 2 : - 1 jour : PAC
- 1 jour : chaudière murale gaz à condensation

Exemple 3 : - 1 jour : régulation C&E-tronic 4
- 1 jour : poêle à granulés

Contactez votre distributeur

400 € HT

(480 € TTC)

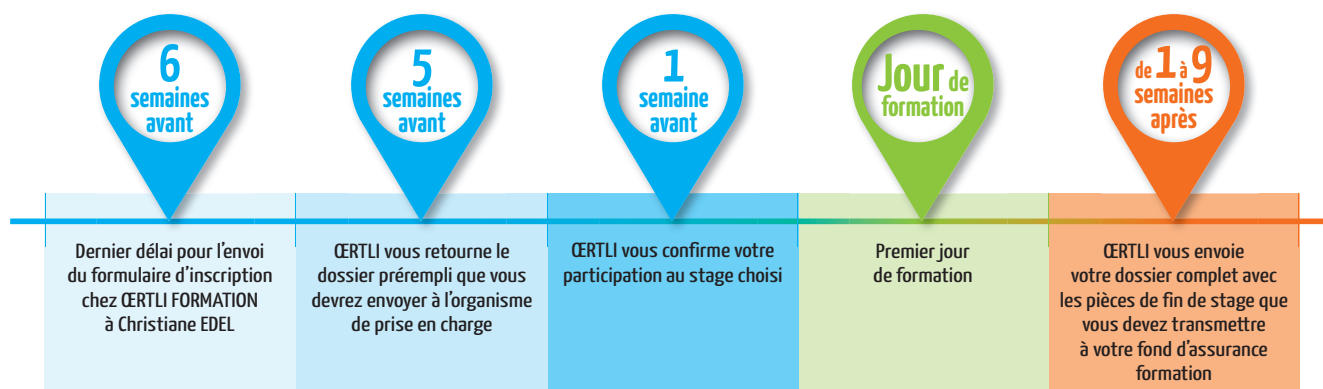
DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

PÉRIODE
NOUS CONSULTER

PRÉREQUIS
Responsable ou employé
d'une entreprise de chauffage

VALIDATION
Attestation de formation
Modalités d'évaluation :
contrôle en cours de formation

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



DOSSIERS DE PRISE EN CHARGE : QUELQUES INFORMATIONS

Chaque entreprise cotise auprès d'un fond d'assurance formation. Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement, elle doit être à jour de ses cotisations et avoir envoyé une demande de remboursement avant la formation et avoir envoyé les pièces justificatives après la formation.

Au niveau du processus pour le remboursement de la formation, il faut retenir :

- qu'il y a un dossier de prise en charge à remplir avant la formation avec des délais imposés par le fond d'assurance formation. L'entreprise doit avoir déposée impérativement son dossier de prise en charge au maximum 35 jours (5 semaines) avant le début de la formation. C'est pourquoi le bon de commande de l'entreprise accompagné du chèque doit être envoyé à CERTLI FORMATION au maximum 42 jours (6 semaines) avant le début de la formation, ce qui laisse le temps d'envoyer le dossier à l'entreprise qui le complète avec les pièces qui lui sont propres (fiche de salaire, INSEE...) et l'envoie ensuite à son fond d'assurance formation.
- la deuxième étape est l'envoi du dossier après la formation dans un délai maximum de 63 jours (9 semaines) après la fin de la formation. Ce dossier comporte entre autre la facture acquittée (d'où l'importance d'avoir le chèque avant la formation). Là aussi, CERTLI FORMATION, dès lors que la facture est soldée, envoie les pièces de fin de stage à l'entreprise qui doit les faire suivre à son fond d'assurance formation.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A PHOTOCOPIER OU À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE TOTALEMENT COMPLÉTÉ POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE

www.oertli.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

NOM-Prénom _____ Nom de la société _____

Adresse _____ Nombre de salariés hors apprentis

CP-Ville _____ Tél. _____ Port. _____

Adresse mail _____

N° SIRET

Code APE

N° TVA intracommunautaire



AUTRES RENSEIGNEMENTS

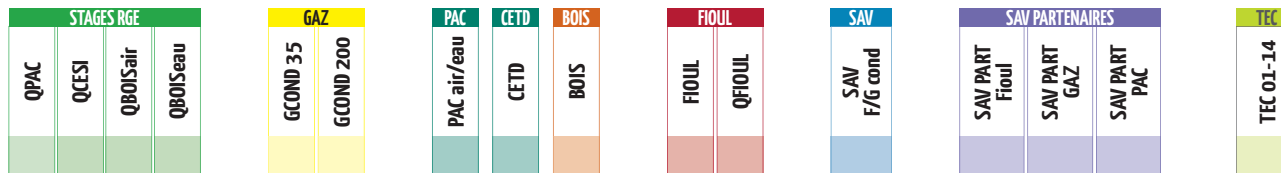
Le nom de votre organisme de prise en charge _____

Le nom de votre contact CERTLI (commercial, attaché technique) _____

Le nom de votre distributeur CERTLI _____

Votre statut : Spécialiste SAV Partenaire Distributeur Installateur

VOTRE COMMANDE



Cocher la formation choisie

Dates	Le(s) participant(s)			Indications concernant le stagiaire et l'entreprise		Montant HT	Montant TTC à payer (**)	
	Nom	Prénom	Fonction dans l'entreprise	Salarié	Gérant non salarié			
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TOTAL À PAYER (par chèque(s) ci-joint(s))								

* montant à libeller sur le chèque

Cachet de l'entreprise

Fait à _____ Le _____

Signature

Merci de rédiger un chèque par type de formation commandé. Afin de valider votre demande de formation, ce bon de commande est à retourner, au plus tard **6 semaines avant la date de formation**, accompagné du ou des paiement(s) à :

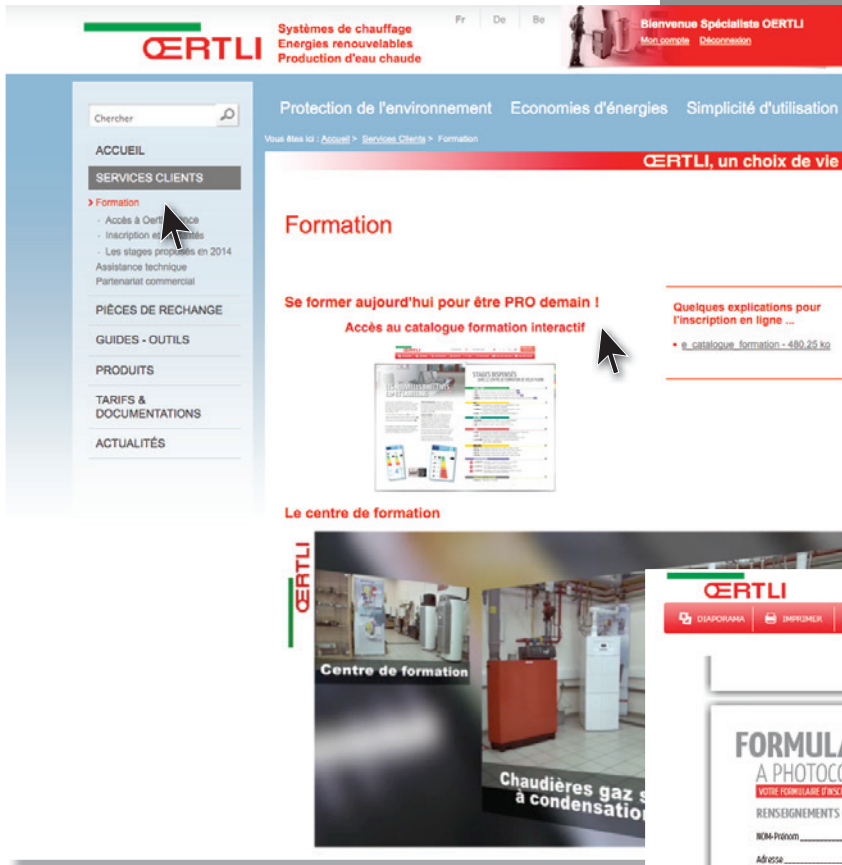
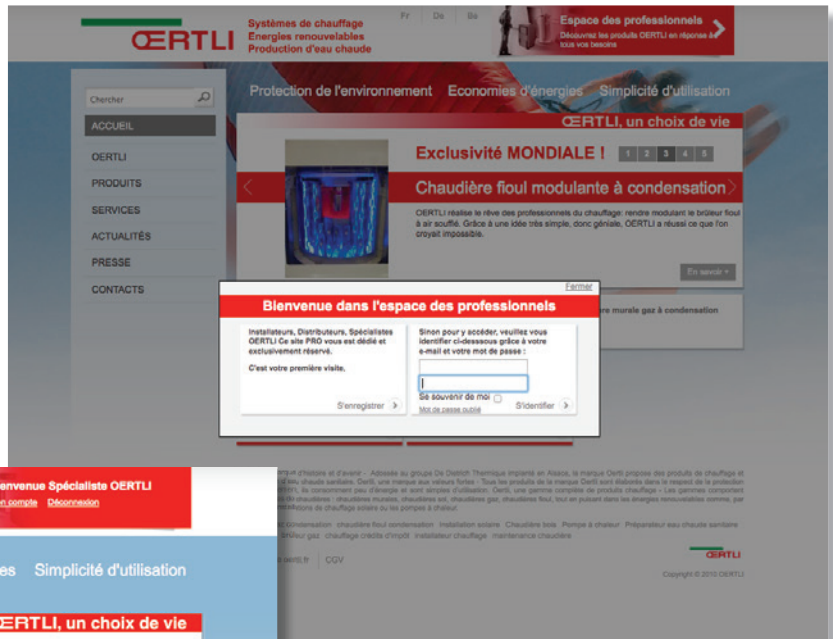
CERTLI THERMIQUE SAS
Service Formation
2 avenue Josué Heilmann
BP 50018 - 68801 THANN CEDEX

CONTACTEZ-NOUS

Vos interlocuteurs CERTLI sont à votre disposition pour tout renseignement sur les modalités d'inscription :
Christiane EDEL - Tél. 03 89 37 62 46 / Fax 03 89 37 32 74 / e-mail : formation@oertli.fr

NOUVEAU INSCRIPTION EN LIGNE

Accédez à votre espace Professionnel sur www.oertli.fr



Rubrique Services Clients

- > Cliquez sur Formation
- > Cliquez sur Accès au catalogue formation interactif

Pour mieux vous servir de votre catalogue en ligne, n'hésitez pas à télécharger le mode d'emploi accessible en ligne

Formulaire d'inscription

- > Remplissez les champs obligatoires directement sur votre ordinateur
- > Cliquez sur «envoyer le formulaire»
- > Vous pouvez également vous imprimer un exemplaire en cliquant sur «imprimer le formulaire»

Attention : votre inscription ne sera validée qu'après la réception de votre chèque par le service formation.

Conditions générales de vente des prestations de formation dans notre centre de Vieux-Thann

CERTLI Thermique SAS au capital de 7 666 682 €, enregistré sous le Numéro. 946 850 898 RCS MULHOUSE dont le siège social est situé 2, Avenue Josué Heilmann 68800 Vieux Thann, intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles données contractuellement entre le client et CERTLI Thermique SAS. Le Centre de Formation est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42 68 01480 68. CERTLI Thermique SAS se réserve la possibilité d'adaptation de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales en vigueur au jour de la commande.

Article 1 : conditions générales d'inscription

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente.

Le client s'engage en remplissant la fiche d'inscription à assurer le règlement.

Une convention de formation professionnelle continue est adressée à l'entreprise en deux exemplaires dont un est à retourner à CERTLI complété, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Le client s'engage en remplissant la fiche d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception ou à échéance. Les attestations de stage et de présence sont envoyées soit avec la facture, soit à réception du paiement.

CERTLI vous accompagne dans l'élaboration des formalités administratives. Néanmoins afin de garantir la démarche il incombe à l'entreprise d'envoyer impérativement à l'organisme collecteur le dossier complet avant le début de la formation et les documents adressés par CERTLI après le stage et de garder toutes les preuves de l'envoi du dossier. CERTLI se désengage de toute responsabilité financière si la procédure n'est pas respectée.

Article 2 : facturation

En contrepartie de la formation, le client s'engage à acquitter le montant TTC des frais de formation comprenant les frais d'animation du formateur, les documents pédagogiques remis aux stagiaires, l'hébergement et la restauration des stagiaires. Sont exclus, les frais de déplacement des stagiaires.

Le règlement ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation.

Les prix indiqués au catalogue sont hors taxes et correspondent au tarif en vigueur de la formation, à la date d'enregistrement de l'inscription.

La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage commencé est dû entièrement.

Si l'acquiescement du paiement de la formation devait se faire par un autre organisme que le client qui a signé le bon de commande (organisme collecteur...), dans ce cas un accord écrit de la part de l'organisme est obligatoire et devra nous parvenir par courrier avant le début de la formation, à défaut la facture sera adressée directement au client.

Article 3 : conditions d'annulation ou de report

- du fait du client : pour les demandes d'annulation confirmées par écrit (courrier, télécopie, mail reçus moins de 7 jours avant le début du stage, CERTLI Thermique SAS se réserve le droit de conserver le montant des frais de stage.

- CERTLI Thermique SAS offre la possibilité à l'entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché, par une autre personne ayant les mêmes besoins en formation.

- du fait d' CERTLI Thermique SAS : en cas d'inscriptions insuffisantes à un stage, CERTLI Thermique SAS se réserve le droit de l'ajourner ou de l'annuler. Dans ce cas, les participants seront informés dans les meilleurs délais. Si la session ne peut avoir lieu, les frais de participation seront remboursés.

- aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait d' CERTLI Thermique SAS.

Article 4 : assurance – responsabilité – règlement intérieur

Les participants inscrits souscrivent une assurance responsabilité civile avant le début du stage, et s'engagent à fournir une attestation d'assurance responsabilité civile à la CERTLI Thermique SAS, à sa demande.

Les participants s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline présentées dans le règlement intérieur et distribué avec la convocation de stage.

CERTLI s'engage à mettre à disposition des stagiaires, du matériel de mesure. Le client s'engage que le stagiaire détaché en formation, dispose de toutes les habilitations nécessaires pour les interventions sur le matériel pédagogique.

En dehors des heures de formation la responsabilité de CERTLI ne pourra pas être engagée.

Article 5 : confidentialité

Le client s'engage à garder confidentiel les informations et documents de quelle que nature que ce soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquelles il pourrait avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

Article 6 : informatiques et libertés

Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 et le décret 2005-09 du 20 octobre 2005, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de données qui le concerne. Pour ce faire, il peut adresser à CERTLI Thermique SAS un courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

Article 7 : attribution de juridiction

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive des tribunaux de notre siège social.

ADRESSE POSTALE

CERTLI Thermique S.A.S.

Z.I. de Vieux-Thann
BP 50018
68801 THANN Cedex

formation@oertli.fr

Formation : Tél. 03 89 37 62 46 - Fax : 03 89 37 32 74

Administration des ventes : Tél. 09 78 03 78 78 - Fax : 03 89 37 62 53 - e-mail : adv@oertli.fr

Pièces de rechange :  **0 825 290 206** - Fax direct : 03 89 37 69 35 - e-mail : piecederechange@oertli.fr

Assistance technique :  **0 825 825 636** - e-mail : assistance.technique@oertli.fr

PART OF BDR THERMEA

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE

CERTLI Thermique S.A.S.

Z.I. de Vieux-Thann
2 avenue Josué Heilmann
68800 VIEUX-THANN



Vidéo,
flashez-
moi et
visualisez
nos
produits !

www.oertli.fr

CERTLI, fière de ses origines suisses 